

# TRANSPORT ET ENVIRONNEMENT

## AXE 3



Didier Bosque  
Président de la Commission  
Transport et Environnement.  
Maire adjoint de Lapeyrouse  
Fossat.



Héléne Huerga  
Présidente de la Commission  
Transport et Environnement  
du Conseil de Développement



Emilie Perramond  
Chargée de mission  
Transport et Environnement

T : +33 (0)5 61 99 36 91  
e.perramond@paystolosan.eu

| ACTIONS        | DEMARCHE   | CONTENU DE L'ACTION  | FINANCEURS  | MONTANT  |
|----------------|--|--|---|--|
| Etude Mobilité | <ul style="list-style-type: none"> <li>Le Pays Tolosan souhaite lancer une action aboutissant à un Plan Global des Déplacements.</li> <li>Pour répondre aux besoins de déplacement tant internes que radiaux, le Pays Tolosan veut s'engager dans une démarche de politique globale pour faire remonter les attentes des usagers du territoire, pour une mobilité accrue avec l'adaptation ou le développement des modes de déplacements collectifs.</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Le diagnostic prospectif               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le recueil de donnée</li> <li>- Les analyses thématiques</li> <li>- La validation des choix des objectifs du Plan Global de Déplacement (PGD)</li> </ul> </li> <li>La Proposition de scénarii               <ul style="list-style-type: none"> <li>- La recherche de solutions techniques</li> <li>- Le choix du scénario</li> </ul> </li> <li>L'élaboration du projet et du plan de déplacement</li> <li>Le suivi et l'évaluation</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>1er phase :<br/>Région Midi-Pyrénées : 7 500.00€<br/>ADEME : 7 500.00€<br/>RFF/SNCF : 5 000.00€<br/>Autofinancement : 10 000.00€</li> <li>2ème phase conditionnelle :<br/>FEADER mesure 331-dispositif 2 : 15 000.00€</li> </ul> | Prestation Bureau d'Etude<br>1er phase : 30 000.00 €<br><br>2ème phase conditionnelle : 15 000.00€<br><br>Total : 45 000.00€ |
| Agenda 21      | <ul style="list-style-type: none"> <li>Programme d'actions dont l'objectif est de mettre en œuvre les principes de développement durable. Elaboré en concertation avec la population, il peut être appliqué à deux niveaux : un niveau global (à l'échelle de la planète ou à celle d'un continent) ; un niveau local (en France, les collectivités territoriales).</li> <li>Dans le cadre de l'axe 3 « Améliorer l'accessibilité en préservant l'environnement », le Pays Tolosan élabore un Agenda 21 de Pays. L'Agenda 21 va intégrer les préoccupations majeures des acteurs du Pays Tolosan, intégrées dans la Convention territoriale 2008-2013, et, réaffirmées lors de la Semaine du Développement Durable sur le Pays.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>« Le diagnostic action » et le cadre d'action               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ce diagnostic partagé présente une synthèse et un éclairage sur les enjeux propres au Pays Tolosan en matière de développement durable.</li> </ul> </li> <li>L'élaboration du Programme 21               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identification des actions</li> <li>- Production d'une note de synthèse sur l'évolution de la convention territoriale</li> </ul> </li> </ul>                           | <ul style="list-style-type: none"> <li>Région Midi-Pyrénées: 10 500.00 €</li> <li>ADEME : 10 500.00 €</li> <li>Autofinancement : 14 000.00 €</li> </ul>   | Total : 35 000.00€   |

| ACTIONS  | DEMARCHE  | CONTENU DE L'ACTION   | FINANCEURS  | MONTANT           |
|--|---|---|---|-------------------|
| Mois du Développement Durable                                    | La Semaine du Développement Durable est le rendez-vous annuel majeur pour la promotion des changements de comportements en faveur du développement durable. Le Pays souhaite organiser son Mois du Développement Durable de mi mai à mi juin 2010.<br>L'objectif est :<br>- d'informer les élus et le grand public sur le développement durable, les domaines qu'il recouvre (transports, biodiversité, changement climatique, déchets...) et les enjeux, à travers des actions concrètes,<br>- de motiver et de soutenir des changements de comportements en expliquant les bonnes pratiques quotidiennes à adopter en faveur du développement durable | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagnement par un Bureau d'étude</li> <li>• Réalisation d'un forum ouvert au public</li> <li>• Réalisation de conférences sur le territoire</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Autofinancement du Pays : 1 000 €</li> <li>• FEADER mesure 341 b: 4 000 €</li> </ul>   | Total : 5 000.00€ |
| Travaux d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques | Dans le cadre du plan régional « Soutenir l'activité et préparer l'avenir », la Région Midi-Pyrénées étend le dispositif régional de travaux d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques aux Pays.<br>L'objectif est de permettre la restauration et la préservation du patrimoine naturel, de la qualité paysagère et du cadre de vie.  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Permettre aux communes s'inscrivant dans le programme opérationnel 2010 du Pays Tolosan d'obtenir une subvention du Conseil Régional de Midi-Pyrénées pour l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques.</li> <li>• Condition d'obtention : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Projets inscrit dans le programme opérationnel du Pays Tolosan</li> <li>- Dossier complets déposés avant le 1er juillet 2010, le début des travaux concernés devra intervenir avant le 31 décembre 2011</li> </ul> </li> <li>• Montant : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux maximum de subvention : 20% de la charge résiduelle incombant à la collectivité (part d'autofinancement) (taux maximum d'aide publique : 80%).</li> <li>- Montant plafond de la subvention régionale : 30 000 € par projet.</li> </ul> </li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Demande de subvention au Conseil Régional dans le cadre du programme opérationnel du Pays</li> <li>• Lapeyrouse-Fossat : 11 949,49 €</li> <li>• Gragnague : 5 602,43€</li> <li>• Paulhac : 9 495,40 €</li> </ul> |                   |